

Consignes pour la rédaction des résumés

Texte repris des « Règles à observer dans la rédaction et la présentation des manuscrits destinés à la revue *Géobios* et aux documents des laboratoires de géologie » (département des sciences de la Terre, université Claude-Bernard, 1972).

De l'importance du résumé

Le titre d'une publication, même s'il est rédigé de façon claire et précise, est, dans la plupart des cas, insuffisant à lui seul pour traduire l'intérêt de celle-ci. On doit donc toujours faire suivre le titre d'un article ou d'un ouvrage d'un résumé qui en révèle les divers aspects, celui-ci devant être établi par l'auteur lui-même (résumé d'auteur).

Le résumé a un triple objet :

- aider ceux qu'intéresse le sujet à décider s'ils liront l'article ;
- donner au lecteur pour qui l'article ne présente qu'un intérêt « marginal » le plus de renseignements possibles sans avoir besoin de le lire ;
- accélérer et améliorer le travail des revues d'analyse en leur permettant de reproduire instantanément ce résumé d'auteur.

Bien des auteurs n'attachent pas à la rédaction de leurs résumés l'importance qu'elle mérite : ou bien ils y répètent inutilement des indications qui figurent déjà dans le titre, ou bien ils confondent les travaux qu'ils ont poursuivis avec les résultats qu'ils ont obtenus.

Règles

1. Le résumé doit être conçu comme un complément direct du titre dont il est inséparable ; les locutions telles que : « la présente note », « dans ce travail », « l'auteur », qui sont des évidences, doivent être supprimées, sauf si cela conduisait à une ambiguïté. Par contre il est utile de qualifier la façon dont les sujets ont été traités par des termes tels que « succinct », « approfondi », « théorique », « expérimental », etc.

2. Le résumé doit être obligatoirement un résumé de résultats et non un résumé d'objet ou de contenu. On appelle résumés d'objet ou de contenu la simple énumération des sujets abordés dans une publication ; ce sont de véritables tables des matières en réduction. On appelle résumés de résultats des résumés très succincts quant au détail des travaux effectués, mais qui mettent en évidence les **résultats nouveaux** obtenus. On y indiquera, en particulier, les faits observés, les espèces nouvelles créées, les données numériques nouvelles, les conclusions tirées d'une expérience ou d'un raisonnement, etc. Cette distinction fondamentale paraît méconnue ou insoupçonnée de la plupart des auteurs.

Mauvais : « Cette étude du bassin plio-pléistocène du Nador n'Bails comprend un aperçu stratigraphique et tectonique suivi de la description d'une faune de Gastropodes » (résumé d'objet) ;

Bon : « Le bassin continental du Nador n'Bails est un fossé d'effondrement que la découverte d'une faune de Gastropodes terrestres et lacustres date du Pliocène inférieur » (résumé de résultats).

3. Le résumé doit se composer d'une suite cohérente de phrases et non d'une énumération de rubriques. Il convient d'employer des mots d'usage courant et non des abréviations, des signes conventionnels ou des termes non courants. Le résumé doit pouvoir être compris sans qu'il soit nécessaire de se reporter au texte de l'article !

4. Le résumé doit être aussi concis que possible tout en répondant aux conditions ci-dessus. Il ne doit pas dépasser 1000 à 2000 signes.

Conclusion

Il est donc absolument nécessaire que les auteurs prennent conscience de l'importance du résumé et s'efforcent de mettre en valeur, eux-mêmes, les résultats positifs de leurs recherches.